



Rapport d'activités 2018

Assemblée
Générale du
18 juin 2019

NOTRE VISION

NTF est l'association des propriétaires de terres, de forêts et d'espaces naturels en Wallonie. Elle regroupe forces et compétences lui conférant un rôle d'acteur incontournable de la politique rurale.

NOTRE MISSION

NTF défend les droits moraux et patrimoniaux liés à la propriété privée.

Elle représente les propriétaires ruraux afin que leur voix compte et conseille ses membres. Elle œuvre au service d'une gestion durable du patrimoine foncier rural, aux niveaux économique, social, environnemental et culturel.

NOS ACTIONS

- Des actions de **communication** vers ses membres, les instances politiques et le grand public, contribuant à l'image positive de la propriété rurale.
- Des actions de **défense commune** des valeurs de la propriété rurale privée (la liberté d'action et le respect du patrimoine) via une présence dans les lieux politiques de décision et de construction de la ruralité de demain.
- Du **support individuel** par des conseils juridiques et administratifs spécialisés.

NOS VALEURS

- Liberté
- Respect
- Responsabilité (sociétale, économique et environnementale)
- Persévérance et ténacité
- Ouverture (innovation et proactivité)
- Continuité (transmission et patrimoine)

Le Mot du Président



Cette année 2018 nous a fait découvrir un problème sérieux. Nous étions satisfaits de vous annoncer l'année dernière, que le Ministre avait décidé de déclarer la Chalarose du frêne comme calamité « agricole », ce qui ouvrait, pour les propriétaires touchés par cette épidémie qui frappe durement les peuplements de frênes, une voie à des dédommagements. Mais par la suite, sur avis de son administration, le Ministre a dû faire marche arrière, et tous ceux d'entre vous qui avaient introduit des dossiers auprès de leur administration communale se sont vu déboutés.

La grande sécheresse de l'été dernier a créé les conditions favorables à une **éclosion sans précédent de scolytes** qui ont occasionné des ravages dans les populations d'épicéas. Dans ce cas aussi, nous avons demandé au Ministre qu'il reconnaisse cette catastrophe comme une calamité naturelle publique, cette fois, en espérant davantage de succès. En effet, pour les propriétaires touchés, c'est une réelle catastrophe : si des épicéas de 60 ans sont atteints, ce n'est pas une récolte que vous perdez, mais bien 60 récoltes. Hélas ! La réponse fut négative, car les calamités naturelles publiques ne relèveraient pas de sa compétence.

Touchés par 2 fléaux qui ont décimé des plantations vieilles de plusieurs dizaines d'années, les propriétaires ruraux privés, ou publics d'ailleurs, n'ont que leurs yeux pour pleurer. Ces **pertes considérables** pour les propriétaires forestiers auront sûrement un impact significatif sur la politique de replantation, ce qui risque de mettre à mal notre belle forêt.

Un chantier s'ouvre donc pour NTF, dès le début de la prochaine législature : travailler avec les futurs gouvernements sur la mise en place d'une **politique cohérente de reconnaissance des calamités qui frappent nos forêts** et nos forestiers. L'avenir de notre forêt en dépend.

À cela s'ajoute le drame des propriétaires dont les bois se trouvent en zone d'interdiction d'exploitation à cause de la **peste porcine africaine (PPA)**. Ces malheureux propriétaires de parcelles d'épicéas touchés par les scolytes, se trouvent devant une interdiction de pouvoir exploiter, alors qu'il faut normalement exploiter pour freiner l'expansion du fléau. NTF est à côté d'eux, pour les aider dans leurs démarches visant à une juste indemnisation.

2018 a été une année de calamités. Néanmoins, nous avons eu à la veille de Noël, les **accords du Casino de Namur** sur un **décret modifiant la Loi sur le bail à ferme**. Nous ne l'avons cependant pas joué à la roulette. Au contraire, nous avons travaillé avec le Ministre et les syndicats agricoles pendant presque toute la législature pour aboutir à une évolution de cette Loi. Je ne pense pas que les améliorations obtenues rendront confiance aux propriétaires de terres agricoles de signer de nouveaux baux, mais il y a néanmoins dans plusieurs domaines des avancées qui permettent aux propriétaires de se trouver dans une meilleure position de négociation vis-à-vis des preneurs. Le bail à ferme aura une fin ... dans 36 ans, sauf cession privilégiée. Mais le repreneur doit pouvoir démontrer

une compétence agricole, et le bailleur peut la contester devant le juge de paix. Autres évolutions sensibles : il faut maintenant un bail écrit, et à défaut d'écrit dans les 5 ans après l'entrée en vigueur de la Loi, le bail est réputé être en 3^e période, c'est-à-dire qu'il prendra fin de plein droit 18 ans après l'entrée en vigueur de la Loi. Vous aurez la possibilité de vendre 10% ou 2 hectares du bien loué, libres de bail à ferme. Vous bénéficierez d'un fermage augmenté pour la 3^e et la 4^{ème} période d'un bail de droit commun. Vous pourrez demander la résolution judiciaire du bail en cas de sous-location ou cession ordinaire non autorisée. Vous bénéficierez aussi d'avantages fiscaux en cas de signatures de baux de longue durée, etc. C'était le mieux que nous pouvions obtenir, dans la mesure où le Ministre, pour faire avancer sa réforme, souhaitait un consensus entre les syndicats agricoles et NTF.

Pour terminer, je voudrais rendre un **hommage tout particulier à Simon-Pierre Dumont** qui a quitté NTF en ce début d'année, pour une autre fonction. Il a, pendant 10 ans, été notre expert Natura 2000 et nombre de membres, dont moi-même, ont eu recours à ses avis éclairés et son aide pour nous guider dans les arcanes de cette législation Natura 2000 décidément bien complexe. Toute l'équipe de NTF lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Je veux également remercier chaleureusement l'équipe de NTF, Séverine et Sylvie, pour leur engagement et le grand professionnalisme qu'elles mettent au service de nos membres.

Merci aussi, à vous chers membres, pour votre soutien, moral et financier. Vos encouragements nombreux donnent du cœur à l'ouvrage à notre petite équipe. Et sans vos cotisations et vos dons, nous ne pourrions exister.

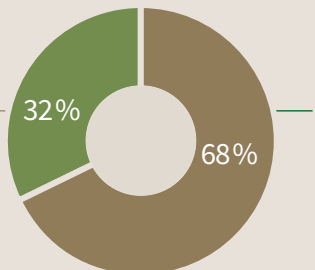
Jean-Pierre Delwart
Président de NTF

Importance économique de la propriété privée

Plus de 250.000 ménages contribuent aux fonctions de production, loisir et environnement du secteur

PROPRIÉTÉS RURALES PRIVÉES EN WALLONIE

282.182 ha
de forêts

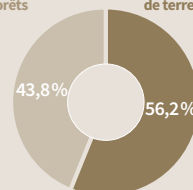


600.000 ha
de terres agricoles

SUPERFICIE TOTALE DES PROPRIÉTÉS RURALES EN WALLONIE

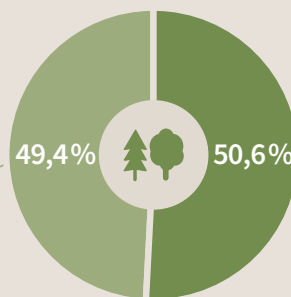
557.909 ha de forêts

716.853 ha de terres agricoles



LA FORÊT PRIVÉE WALLONNE PRODUCTIVE, MULTIFONCTIONNELLE ET SOURCE D'EMPLOIS LOCAUX¹

275.727 ha
Surfaces publiques



282.182 ha
Surfaces privées

- 89.790 propriétés privées gèrent 282.182 ha
- 91% des forêts privées font moins de 5 ha

Production de bois



2.193.964 m³/an

54,8% de la production wallonne

Nombreux emplois locaux

Protection de la nature



43.000 ha en Natura 2000

Paysages et loisirs



Tourisme

Emplois locaux

Services écosystémiques



Fixation du CO₂

Qualité des eaux

Régulation hydrique

Qualité de la vie rurale

Activité cynégétique



Gardes

Rabatteurs, hôtellerie, restauration

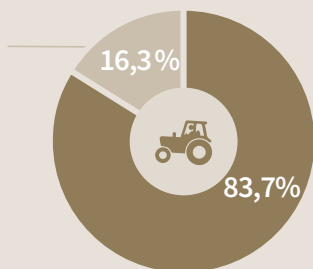
Emplois permanents et saisonniers

9332 emplois - 2842 entreprises

Production de plants, travaux forestiers, experts forestiers, gardes particuliers, exploitants forestiers, 1^{ère} transformation (scieries, panneaux, papeteries, etc.), menuiserie

LES TERRES AGRICOLES

116.853 ha
Surfaces publiques (estimées)



600.000 ha
Surfaces privées (estimées)

Plus de 200.000 propriétaires louent leurs terres aux agriculteurs : les 600.000 ha (estimation) mis à disposition par les bailleurs représentent **51.3% des capitaux engagés dans les exploitations agricoles wallonnes**

12.649 agriculteurs possèdent 247.000 ha

NTF : des personnes qui s'unissent pour une cause commune



De l'extérieur, il est souvent difficile de comprendre comment fonctionne une association telle que la nôtre. Certains pensent parfois avoir à faire à une organisation complexe composée de services multiples telle un syndicat professionnel. Cotiser se résume alors souvent d'abord à avoir accès à des services à titre individuel. Il n'en est rien chez NTF !

NTF, c'est d'abord une association de personnes qui ont décidé de se mettre ensemble parce qu'ils se sont rendus compte qu'ils avaient les mêmes problèmes et ne savaient pas les résoudre seuls. Ils ont dès lors souhaité chacun apporter leur contribution pour pouvoir mettre sur pied une structure qui les défende et les représente.

La construction d'une telle structure demande beaucoup d'énergie et d'altruisme pour ceux qui s'y sont investis non seulement par leur argent mais aussi par leur temps et leur bénévolat. C'est grâce à eux et à l'investissement fidèle de chacun des membres de NTF que **l'association est reconnue aujourd'hui comme un partenaire à part entière de la ruralité auprès du monde politique et des institutions.** C'est là le cœur de la raison d'être de NTF.

S'unir reste donc notre maître mot, faire vivre l'intérêt de notre existence par sa contribution personnelle. Nombreux sont nos membres qui nous avertissent de ce qui se passe sur le terrain, des abus, des problèmes, de rencontres et de réunions auxquels ils ont assisté. Certains participent à des réunions ou des conférences, mandatés par NTF pour représenter les propriétaires privés... Ils participent à l'objectif de NTF. Grâce au travail de ces personnes, NTF est sur pied depuis plus de 15 ans, a pu engager une petite équipe, et en plus, dans la mesure du possible, développer des services pour offrir une aide à ses membres, aide que l'on ne trouve pas forcément ailleurs.

Ce qui fait vivre NTF, c'est donc d'abord la conviction qu'une telle association est nécessaire pour promouvoir et défendre la propriété privée.

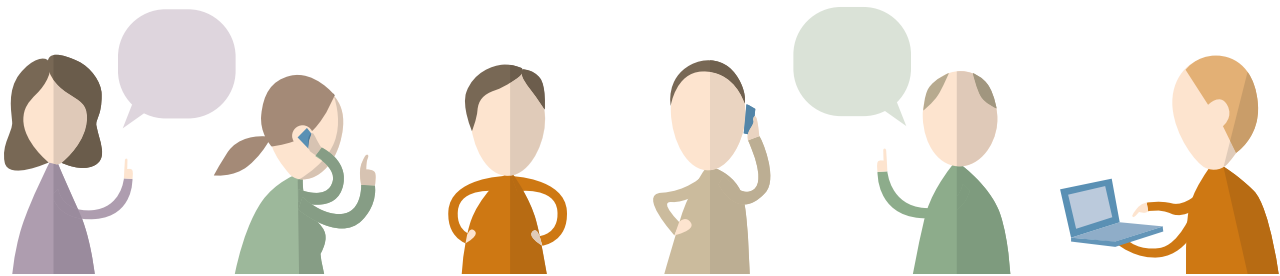
Nous avons tous la chance de vivre dans une région magnifique, riche en ressources naturelles multiples (terres fertiles, forêts productives, eaux de qualité, ressources minérales) et idéalement située au cœur de l'Europe. Mais nous vivons aussi dans une région densément peuplée, avec des challenges environnementaux importants (changement climatique, aménagement du territoire, populations citadines en quête de nature, biodiversité, ...). Cette situation rend le travail des propriétaires ruraux passionnant mais aussi délicat car ils doivent assumer des responsabilités sociétales très importantes, souvent ignorées, voire contrariées. En cela, le rôle de NTF est capital dans la conservation des équilibres délicats entre propriété privée et intérêt collectif. D'autant plus délicat que nous assistons tous à une évolution sensible des mentalités et du concept de « bien commun ». Ce travail est passionnant !

**Damien
Gregoire**

Le Conseil d'Administration

Des personnes convaincues

Il est composé de membres de NTF proposés au vote de l'Assemblée Générale des membres en raison de leurs compétences spécifiques dans différents domaines utiles à la gestion de l'association : spécialiste de la communication, de la gestion financière, agriculteur, gestionnaire et expert forestier, dirigeant de PME ou d'associations, spécialistes du droit, ... tous apportent une expertise précieuse et un angle d'analyse personnel pour définir la stratégie de NTF et émettre un avis circonstancié sur les dossiers portés par l'asbl.



Ces douze administrateurs de NTF et le Président du Conseil d'Administration travaillent tous bénévolement pour l'association. Leur implication personnelle au service de la défense collective de la propriété rurale privée en Wallonie s'exprime par le biais de :

- La participation aux réunions du Conseil d'Administration, 6 à 7 fois par an, pour définir les priorités d'action et orienter les décisions dans les dossiers en cours ;
- La représentation de NTF au sein de comités d'avis ou de concertation officiels, ou lors de diverses réunions rassemblant des acteurs de la ruralité autour d'une question ;
- La participation ponctuelle à des groupes de travail thématiques mis en place pour approfondir un dossier spécifique.

À ce titre, la diversité des profils de propriétaires représentés au sein du CA permet d'intégrer toute la complexité des situations auxquelles sont confrontés les propriétaires ruraux dans la gestion de leurs biens, une richesse qui permet de définir un indispensable consensus en conciliant parfois des points de vue très différents. Cette « intelligence collective du propriétaire rural », portée par l'équipe de NTF et ses administrateurs, permet à l'association d'affiner ses positions et de définir des stratégies pointues. Elle permet dès lors d'aller aux réunions extérieures de représentation et de négociation avec **pertinence et performance**.

Que tous les membres du Conseil d'Administration soient ici chaleureusement remerciés pour leur disponibilité et implication dans la gestion et l'orientation stratégique de NTF.

Jean-Pierre Delwart
Président

Charles le Hardy
Administrateur, Vice-Président

Étienne de Dorlodot
Administrateur (jusqu'au 12 juin 2018)

Étienne de le Court
Administrateur

Hubert de Stexhe
Administrateur

Éric Defalque
Administrateur

Philippe d'Otreppe
Administrateur

Renaud du Parc
Administrateur

André Emsens
Administrateur, décédé le 22 février 2019

Dominique Godin
Administrateur

Damien Gregoire
Administrateur (depuis le 12 juin 2018)

Pierre Luxen
Administrateur

Peter Ortmanns
Administrateur

Xavier de Munk
Secrétaire Général (jusqu'avril 2018), Trésorier

Séverine Van Waeyenberge
Secrétaire Générale (depuis avril 2018)

Regard et admiration

L'équipe permanente (restreinte) accomplit un travail remarquable : par exemple, la Secrétaire générale, Séverine Van Waeyenberge, outre la maîtrise de ses articles dans « Ma Terre, Mes Bois », et ses multiples prestations, a répondu en 2018 à près de 250 consultations juridiques des membres.

Quant à la communication de NTF, elle repose avec brio sur les épaules de Sylvie Eyben...

Sans compter les dizaines de bénévoles au sein des commissions diverses où NTF doit être présent et défendre ses membres;

Sans compter également notre Président qui sue sang et eau pour mener à bien l'objet de NTF dans ces périodes de turbulence.

Toutes et tous les bénévoles ayant le souci de la qualité et du bien commun des membres de NTF car la solidarité doit rester un pilier inébranlable de l'association, tiraillée de toutes parts par les arcanes du monde politique et devant limiter autant que possible des accostages parfois douloureux (bail à ferme, fermage, scolytes...).

Les choses essentielles sont gratuites et comme l'écrit finement Saint Exupéry, « on ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux ».

NTF défend le goût du travail bien fait, du devoir accompli, le savoir-faire et le faire-savoir. Qu'ils en soient tous remerciés vivement.

Hubert
de Stexhe

Comme affilié NTF et comme administrateur, je suis convaincu que nos propriétaires ruraux doivent apporter leur savoir dans la discussion publique et au sein des instances politiques. En tant que propriétaires de terrains - forestiers ou agricoles - NTF et ses membres nous aident à défendre et à promouvoir la propriété privée dans le cadre d'une gestion durable en symbiose avec les intérêts économiques et environnementaux qui bénéficient aussi à la société dans laquelle nous vivons.

Notre travail consiste surtout à donner un avis professionnel sur les différents sujets d'actualités qui nous concernent comme p.ex. l'exploitation des épicéas scolytés, le nouveau code de l'Eau, Natura 2000, le castor, la peste porcine africaine, les coefficients de fermage, la réforme du décret bail à ferme où notre service juridique a bien défendu nos intérêts pendant toute la négociation pour trouver un consensus réaliste et acceptable.

Peter
Ortmanns

Depuis de nombreuses années, je consacre une partie de mon temps et de mon énergie à la défense de la ruralité, pour la chasse, la forêt ou l'agriculture. Il m'est très vite apparu que nous, propriétaires, étions les cibles toutes trouvées de certaines organisations désireuses de raboter nos droits souvent considérés comme des privilèges.

Lors de mes nombreuses réunions je me suis rendu compte qu'en fait nos « adversaires » n'étaient pas d'office remplis de mauvaises intentions mais que, surtout, ils ne nous connaissaient pas bien. C'est ce contact avec eux, intéressant et enrichissant, qui permet de connaître leur point de vue et d'infléchir certaines idées erronées.

NTF est un des rares organismes de défense des propriétaires à avoir une envergure suffisante pour peser un peu dans les méandres de l'Administration.

L'ensemble des propriétaires ruraux de Wallonie représente une grande force s'ils sont unis. Mais si nous ne nous unissons pas, nous serons rapidement considérés comme inexistants.

Depuis que je suis Administrateur de NTF, j'ai vu passer de nombreux dossiers qui, grâce à notre action, ont été amendés favorablement. Seul le dossier des fermages me laisse insatisfait. Nous n'avons pas été écoutés. Aujourd'hui, je n'ai d'autre solution que de crier sur tous les toits aux propriétaires de terres de ne surtout plus jamais les louer s'ils veulent en garder la jouissance.

Si j'ai un souhait, c'est de **convaincre chaque propriétaire de se faire membre de NTF** afin de donner à l'association les moyens de nous défendre.

Charles
le Hardj

Organes décisionnels et consultatifs où siège NTF

NTF vous représente

Pour mener à bien sa mission de porte-voix des propriétaires dans les dossiers stratégiques (bail à ferme, Natura 2000, crise des scolytes, voirie communale, ...), NTF **participe activement** à de nombreuses réunions avec les acteurs de la ruralité, **sollicite les décideurs** et **enrichit les débats de son expertise unique issue de l'intelligence collective** qu'elle a développée et qui incarne la notion jusque-là abstraite de propriétaire rural. Ceci se traduit en une **action constructive auprès des décideurs et au sein des groupes de travail** dans l'objectif d'éclairer leurs décisions.

Participation directe de NTF

- Office Economique Wallon du Bois (OEWB) ADMINISTRATEUR
- Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP)
- ValBiom ADMINISTRATEUR
- Natagriwal ADMINISTRATEUR
- Pôle Ruralité du CESE Wallonie*
- Réseau wallon de Développement Rural (RwDR)
- Comité de suivi du PwDR, Programme wallon de Développement Rural
- Forum PEFC Wallonie

Représentation par des membres bénévoles de NTF

- 8 Commissions de Conservation Natura 2000
- 50 Conseils cynégétiques

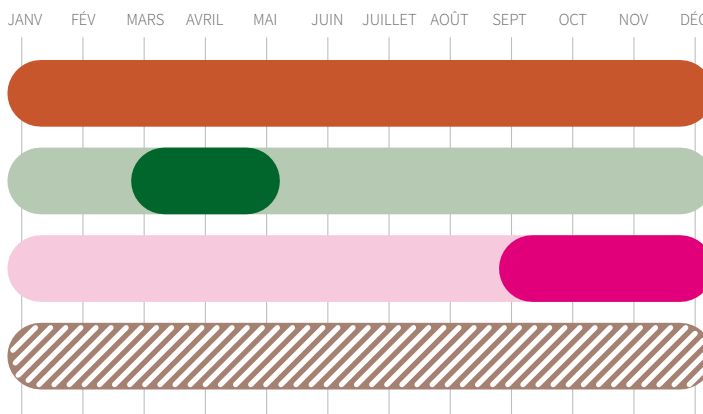


Vous trouverez davantage d'information sur ces structures sur <http://ntf.be/ntf-vous-y-represente>

* Pôle Ruralité du Conseil Economique, Social et Environnemental de Wallonie: organe consultatif chargé de remettre des avis au GW, sur la ruralité en général mais aussi, par le biais de ses 5 sections, des avis techniques en matière d'agriculture, agro-alimentaire et alimentation», de «chasse», de «forêt et filière bois», de «nature» et de «pêche».

Actions de lobby de NTF en 2018

- Bail à ferme
- Natura 2000
- Scolytes et Peste Porcine Africaine
- Castors



Des membres bénévoles vous représentent

NTF se doit d'assurer **une assistance à vos représentants bénévoles** en termes de coordination et appui technique pour leur permettre de remplir pleinement leur mission. NTF remercie cordialement tous les bénévoles pour leur soutien et investissement personnel dans la mission de représentation de vos intérêts et droits.



Au sein des Commissions de conservation Natura 2000

Les mandats des représentants au sein de commissions de conservation Natura 2000 sont arrivés à leur terme de 4 ans, au printemps 2019. Répondant à l'appel à candidature publié au Moniteur belge le 6 février 2019, NTF a transmis la liste des candidats qui se sont proposés aux postes de représentants des propriétaires et des sylviculteurs au sein des 8 commissions, pour la période 2019-2023. Un AGW nommera officiellement les membres et présidents des 8 Commissions en juin 2019. Voici la liste des représentants des propriétaires et sylviculteurs, valable avant ce renouvellement.

Neufchâteau

Charles Delhaye
Antoinette Demeure
Etienne d'Ansembourg
Etienne Henricot

Dinant

Claude de Montpellier
Jacques de Montpellier
Charles le Hardy de Beaulieu
Jean Speth

Liège

Bertrand de Liedekerke
Michel Nève de Mévergnies
Thierry Schmitz
Etienne Snyers

Malmedy

Pierre Luxen
Marc Schröder

Marche-en-Famenne

Jean-Philippe de Limbourg
Jacques de Thysebaert
Henry Naveau

Mons

René Bossart
Jean Grulois

Namur

Francesco Compostella
Charles-Louis d'Arenberg
Benoît de Montpellier
Baudouin du Parc Locmaria

Arlon

Bernard de Formanoir
Jean-François de le Court
Alain Orts

Dans les Conseils cynégétiques²

Désignée en 2015 pour contribuer, en tant qu'association représentant les propriétaires forestiers, à la composition de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration des conseils cynégétiques, NTF a rempli sa mission et proposé les doubles candidatures. Fin avril 2016, 36 représentants des propriétaires étaient nommés au sein de leurs conseils respectifs.

Liste des représentants des propriétaires au sein des Conseils Cynégétiques (en date du 8 avril 2016)

Haute Ardenne

Hervé van de Put

Salm, Amblève, Lienne

Gilles de Harenne

Dyle et Orneau

Arthur Cornet de Ways Ruart

Hesbaye

Damien Grégoire

Haute Lesse

Charles le Hardy de Beaulieu

Forêts d'Anlier, Rulles et Melliers

Stéphane Coomans

Gaume

Antoine d'Yve

Massif Forestier de Saint-Hubert

Jonathan Rigaux

Bois du Pays, Manhay Erezée

André Pirothon

Conseil Cynégétique de la Semois

Françoise Camion

Grands bois de Chimay, Couvin et Viroinval

Yves de le Court

Ardenne-Eifel

Pierre Luxen

Bois Saint-Jean

Pascal Docquier

Spa Stavelot Stoumont

Albéric Fallon

Croix Scaille

Jean Speth

Val de Hoegne

Rodolphe Sagehomme

Haute Sambre

Dominique Urbain

Vallée de l'Escaut

Louis Dubois

Pays des Collines

Olivier de Lannoy

Our

Daniel Bastin

Flavion Molinee

Hugues de Lannoy

2 Ourthes

Hubert Maus de Rolley

Hermeton

Baudouin du Parc Locmaria

Ciney

Jean-Marie della Faille

Arches en Condroz

Jean-Pierre Delwart

La Biesme

Jean Lambin

Botte du Hainaut

Hubert Laloyaux

Bocq et Taillefer

Jean-Louis Humblet

Nauwes

Jean Dediste

Thudinie

Philippe Depasse

Condroz Liégeois

Pierre Peltzer

3 Rivières

Véronique Roisin

Lorraine

Bernard de Formanoir

Ourthe et Condroz

Jean-Michel d'Ursel

Val de Verne

Christian Huysmans

Lacs

Jean-Louis Menne

Famenne Ardenne

Dominique Legros

Arel

Etienne Snyers



Pour connaître le conseil cynégétique dont dépend votre propriété, vous pouvez consulter WalOnMap, le portail cartographique de la Région Wallonne <http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap>.

Dans le catalogue de données, onglet « Faune et Flore », cochez « conseils cynégétiques ».

Forêts

Le début des catastrophes ?



L'année 2018 a été marquée par deux crises exceptionnelles: les pullulations de scolytes dans les peuplements d'épicéas sur l'ensemble du territoire wallon et la peste porcine africaine touchant les sangliers dans le Sud de la Région wallonne. Ces deux événements ont eu, et continueront à avoir, des conséquences importantes pour les propriétaires forestiers.

1.

NTF a demandé de gérer une véritable crise sanitaire

Les tempêtes du début de l'année 2018 ont induit de nombreux chablis. Les conditions climatiques du printemps et de l'été ont ensuite créé les conditions favorables à une pullulation de scolytes de l'épicéa, dont les effets ont commencé à se faire sentir de façon sensible à partir de la fin de l'été.

À la fin du mois d'août, sous l'impulsion de NTF, la filière Forêt-Bois a alerté le Ministre Collin et demandé de prendre d'urgence des mesures afin de gérer une crise sanitaire. En effet, les premières estimations comptabilisaient déjà près de 400.000 m³ d'épicéas touchés, toute la forêt européenne étant atteinte (Allemagne, France, Suisse, Autriche, ...).

Le Ministre a aussitôt mis sur pied une « Task force » chapeautée par l'OEWB* et composée des représentants de l'ensemble de la filière, dont NTF. Celle-ci a été chargée de proposer des actions afin d'organiser l'évacuation sanitaire rapide et la transformation des bois scolytés en priorité.

Malheureusement, les premières actions recommandées par la Task Force n'ont été mises en place qu'en janvier 2019. Une campagne d'information, une plateforme « Scolyte Net'work », le financement d'une campagne de détection par image satellite des foyers d'infestation ne viendront pas rassurer la crainte d'un nouvel envol encore plus destructeur après l'hiver.

* OEWB : Office Economique Wallon du Bois

2.

NTF a demandé l'intervention des calamités forestières

En 2017, NTF sensibilisait les responsables politiques, provinciaux et régionaux, de la situation sanitaire dramatique des **frênes décimés par la Chalarose** et de l'importance de soutenir les propriétaires touchés afin de permettre le remplacement du frêne par d'autres essences. Le politique nous avait donné l'espoir de faire intervenir le Fonds des Calamités agricoles et puis celui du Fonds des Calamités publiques pour finir par dire que nous n'avions droit ni à l'un, ni à l'autre.

En septembre 2018, nous sommes revenus à la charge avec les épicéas scolytés en brandissant un Règlement Européen de 2014 imposant aux Etats Membres la constitution d'un Fonds des calamités forestières. On nous dit alors qu'il eut fallu le prévoir dans le Plan wallon de Développement Rural (PWDR), ce qui n'avait pas été fait... Le politique nous a cependant affirmé qu'il fallait faire quelque chose pour aider le secteur, le dossier suit son cours en 2019.

L'obtention d'un Fonds des Calamités forestières fait partie des priorités de NTF pour la prochaine législature. Nous estimons en effet qu'il est indispensable, lors d'événements extrêmes, de pouvoir assurer un maintien des capacités de production du matériau renouvelable qu'est le bois, notamment via une aide à la replantation.

4.

NTF participe à l'élaboration d'un Plan Forestier Régional pour la Wallonie

Dans le cadre des Conférences ministérielles « FOREST EUROPE » d'Oslo (2011) et de Madrid (2015), la Région Wallonne s'est engagée à élaborer et mettre en œuvre un Programme Forestier Régional pour 2020.

Ce programme a pour objectif d'être un outil de planification des politiques forestières, de leur mise en œuvre, de leur suivi et de leur évaluation au niveau national ou régional. Il doit être élaboré dans une approche participative réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la forêt.

NTF a donc été contactée par le DNF pour participer à l'élaboration de ce plan au niveau wallon. Dans ce cadre, NTF met en avant le rôle indispensable des propriétaires privés de forêts qui, par la diversité de leurs profils et de leurs gestions, permettent de répondre aux multiples attentes économiques, sociales et environnementales que la Société a vis-à-vis de la forêt.

3.

NTF a demandé que les bois scolytés en zone PPA puissent être évacués et que les propriétaires en zone PPA soient indemnisés

Mi-septembre 2018, deux sangliers morts des suites d'une infection par le virus de la peste porcine africaine sont retrouvés en forêt Gaumaise.

Le Ministre Collin interdit dès lors toute pénétration en forêt dans une zone de 63.000 ha.

Le Ministre répond en partie à notre demande de permettre l'exploitation du bois scolyté. Un mois plus tard, cette zone est divisée en trois zones distinctes.

Une zone noyau, au sein de laquelle l'accès au bois est toujours interdit, une zone tampon dans laquelle l'accès au bois est soumis à autorisation (attribué uniquement pour l'exploitation de l'épicéa scolyté) et une zone d'observation renforcée où l'accès au bois est permis.

Si ces mesures sont légitimes dans le cadre de la lutte contre la peste porcine, elles induisent néanmoins un manque à gagner, dans le chef des propriétaires forestiers, que NTF a évalué à 1,5 millions d'€ et communiqué au monde politique. La promesse d'une enveloppe budgétaire de 4 millions d'euros pour la Filière Forêt-Bois, dont les propriétaires, n'arrivera qu'en février 2019.

Depuis plus de six mois maintenant de nombreux propriétaires forestiers se voient interdire l'accès à leur bien en raison des mesures de lutte contre la peste porcine africaine.

Cette interdiction décidée par un arrêté du 17 septembre 2018 a été prorogée successivement les 12 octobre 2018, 15 janvier 2019 et 13 mars 2019, dans une zone désormais élargie comprenant une grande partie de la forêt gaumaise et s'étendant aux forêts de Mellier, de Rulles et de Chiny.

L'interdiction vaut actuellement jusqu'au 30 juin, mais tout porte à croire qu'elle sera à nouveau prolongée indéfiniment.

De cette interdiction résulte celle de procéder à toute exploitation forestière, hormis celle des épicéas scolytés moyennant autorisation spéciale, comme celle d'effectuer quelque autres travaux forestiers que ce soit. C'est ainsi que l'hiver dernier, aucune coupe de bois, ne fût-ce que de quelques stères de bois de chauffage, n'a pu avoir lieu dans plusieurs milliers d'hectares de forêt. C'est ainsi encore qu'au printemps qui s'achève, les propriétaires concernés n'ont pas pu effectuer les plantations qu'ils avaient programmées, sur les terrains qu'ils avaient préparés, au moyen des plants qu'ils avaient achetés, perdant ainsi des dizaines de milliers d'euros. De même, au cours de l'été prochain, ils ne pourront pas dégager les plantations des années précédentes qu'ils devront laisser s'étouffer sous les ronces, les genêts et les fougères, subissant ainsi un préjudice incalculable.

Le préambule des divers arrêtés du Gouvernement Wallon édictant cette interdiction enseigne que « le maintien de la circulation en forêt présente un risque réel de dispersion des sangliers et donc de propagation de la peste porcine africaine, et qu'il y a lieu dès lors, pour réduire ces risques de limiter l'accès dans la zone noyau et dans la zone tampon uniquement aux personnes chargées de la lutte contre cette maladie; ».

La pertinence de cette motivation n'est sans doute pas à l'abri de toute critique.

Chacun sait en effet que l'exploitation forestière et les travaux forestiers en général dérangent très peu le gibier puisqu'ils ont lieu dans des parcelles bien précises et que le gibier y est habitué, de sorte que le risque de dispersion dû à ces travaux n'existe pratiquement pas.

En outre, s'agissant de territoires situés dans la zone noyau et dans la zone tampon, ce risque est déjà réalisé puisque par hypothèse la PPA y sévit déjà, et comme ces zones sont désormais clôturées, on n'aperçoit pas l'aggravation du problème qui résulterait d'un éventuel déplacement du gibier au sein de celles-ci.

Enfin, on comprend mal que les travaux forestiers ne puissent avoir lieu alors que les sentiers et les chemins sont rouverts aux promeneurs, et que des équipes d'agents de l'administration ratissent les bois à la recherche des cadavres de sangliers, assurant ainsi la dispersion des survivants de ceux-ci.

En toute hypothèse, quel que soit le bien-fondé de cette interdiction, force est de constater qu'aucune mesure compensatoire du préjudice causé aux propriétaires concernés n'est jusqu'à présent évoquée, au mépris du principe élémentaire de **l'égalité des citoyens devant les charges publiques**. En vertu de celui-ci, les propriétaires forestiers n'ont pas à supporter le poids des mesures édictées au seul profit d'un autre secteur économique tel que la filière porcine, celui-ci fût-il très important.

Rappelons au besoin que la filière bois constitue également un secteur économique digne d'intérêt, et que les propriétaires forestiers en sont des acteurs fondamentaux. Ainsi, même si la lutte contre la PPA constitue une priorité absolue, il n'empêche que de deux choses l'une: soit l'interdiction de circulation en forêt est levée dans les plus brefs délais pour ce qui concerne l'exploitation et les travaux forestiers, soit le préjudice causé aux propriétaires forestiers par l'interdiction de circulation devra être indemnisé équitablement (le préjudice déjà encouru devant l'être de toute façon).

5.

NTF a obtenu des dérogations pour les huiles biodégradables en forêt

L'article 47 du Code Forestier prévoit que le Ministre peut imposer l'utilisation d'huiles biodégradables pour les tronçonneuses et les engins d'exploitation en forêt.

Nous avons été contactés par le DNF afin de donner notre avis sur un projet d'arrêté qui prévoit de rendre obligatoire l'utilisation d'huiles biodégradables pour la lubrification des chaînes de tronçonneuses et dans les systèmes hydrauliques des engins d'exploitation. Si les délais sont respectés, ces dispositions devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2020 dans le cas des huiles de chaîne et le 1er janvier 2023 pour les huiles hydrauliques.

NTF a obtenu des dérogations pour les engins « anciens » et pour l'ensemble des engins dont la sortie d'usine est antérieure à la date d'entrée en vigueur de la mesure. Il faudra néanmoins pouvoir produire une attestation – fournie par le constructeur ou le revendeur (la question reste encore à trancher) - prouvant l'impossibilité d'utiliser des telles huiles.

Nous avons également obtenu de retirer les véhicules de transport de personne (voiture) du champ d'application de ce texte, afin de continuer de permettre aux propriétaires d'accéder à leur bois.

6.

NTF obtient une grille d'évaluation pour la dérogation à la destruction des castors et de leur habitat

La présence et la multiplication de plus en plus problématique du castor entraînent des inconvénients et des dégâts de plus en plus pesants sur la propriété privée et sa gestion.

Le Pôle Ruralité, section Nature, dont NTF fait partie depuis 2018, a dès lors demandé à ce qu'une grille d'évaluation tenant compte des éléments économiques de la forêt soit établie à l'attention des agents chargés de constituer les dossiers de demandes de dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature.

Aujourd'hui, il est admis que la destruction des habitats, voire des individus, n'entraîne plus un risque pour le maintien de l'espèce sur notre territoire. Cette grille est mise en phase de test auprès de l'administration en 2019.

Une prochaine évaluation de cette grille permettra de suivre l'évolution des mesures prises et à prendre pour gérer la réintégration du castor en Wallonie.



Natura 2000 NTF veille à l'objectivité

Avec l'entrée en vigueur des derniers arrêtés de désignation le 31 décembre 2017, Natura 2000 est finalement mis en œuvre complètement sur l'ensemble des sites en Région Wallonne



Damier de la Succise, © Jean Delacré

Si NTF a bataillé ferme sur ce dossier depuis de nombreuses années, nous devons garder un œil attentif à la réalisation, sur le terrain, de cet ambitieux projet. En effet, plusieurs défis attendent Natura 2000 dans son évolution et l'appropriation du projet par les gestionnaires des espaces concernés en sera sans doute le plus important.

Il nous semble indispensable que les décisions qui seront prises dans le cadre des contrôles et des **demandes d'autorisation/notifications devront être objectives et mesurées.**

Il est impératif que, tant le monde politique, que les administrations et les citoyens, se rappellent qu'une **certaine rentabilité économique** est la condition sine qua non à la possibilité de pouvoir mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité.

Enfin, l'appropriation par les gestionnaires ruraux ne pourra se faire efficacement que si l'on passe d'une imposition de contraintes à une proposition de projets porteurs **sur base volontaire**. En cela, une communication basée sur des projets pilotes exemplaires sera déterminante.

Nous veillons à la correcte interprétation de la loi

L'ensemble des textes de loi relatifs à Natura étant entré en application, il faut maintenant faire vivre le projet tant par les propriétaires que par l'Administration. Or, il ressort d'ores et déjà que l'Administration interprète certaines mesures de façon plus restrictive que la loi. Ce fut le cas pour une mesure de l'unité de gestion 7 (forêts prioritaires alluviales) qui soumet à autorisation les mises à blanc ainsi que l'exploitation d'arbres et de bois morts.

Elle ne limite cependant pas les coupes d'éclaircies. Or, certains propriétaires se sont vu refuser de tels travaux d'éclaircie ou verbaliser lorsqu'ils les réalisaient. Suite à une réunion avec le Cabinet du Ministre Collin, notre interprétation de la mesure (à savoir qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation pour les coupes d'éclaircies) nous a été confirmée. Nous espérons maintenant que cette information sera correctement relayée au sein de l'Administration !

Nous vous aidons à obtenir votre indemnité de 40€/ha

Deux évolutions majeures ont eu lieu dans le cadre des déclarations de superficie Natura 2000 en 2018. L'**obligation de réaliser sa déclaration en ligne** sur le portail dédié de la Région Wallonne (Pac-On-Web) et les nouvelles règles concernant la désignation des **arbres morts**. En effet, suite à un audit européen, l'obligation de désigner des arbres « destinés » à la mort, si la propriété ne dispose pas de 2 arbres morts/ha, est supprimée à partir de 2019. Il ne faut donc plus conserver que les arbres « véritablement morts », ayant une circonférence de minimum 125 cm. Le nombre de **2 arbres/ha** est devenu un **objectif à atteindre et non plus une obligation**. NTF peut saluer cette objectivation mais soulève l'**inconfort dissuasif** que créent les modifications de règles auprès des bénéficiaires présents et à venir de l'indemnité. Outre ces deux évolutions, un important travail de mise en concordance entre les déclarations et le découpage en unités de gestion a dû être réalisé. Cette mise en concordance s'est concrétisée soit par une **correction des limites des parcelles** précédemment déclarées, soit par une demande de correction des limites des Unités de Gestion. Ces différents éléments ont mené à une demande importante pour le service de déclaration offert par NTF. Nous avons traité pas moins de **68 dossiers** en 2018, soit 3 fois plus qu'en 2017.

Nous organisons une campagne d'information pour vous

Permanences Natura 2000

NTF a organisé 6 journées de permanence « Natura 2000 » délocalisées en Wallonie. Ces permanences avaient pour but de répondre de façon personnalisée aux questions sur la mise en œuvre de Natura 2000. **18 propriétaires** ont profité de ce service.

Séances d'information « Natagriwal »

L'ensemble des arrêtés de désignation des sites Natura 2000 étant publié, il nous semblait fondamental qu'une importante campagne d'information soit mise en œuvre afin de toucher le maximum de propriétaires concernés. Grâce à notre insistance, l'Administration a chargé Natagriwal de réaliser 7 séances d'information délocalisées (Marche, Saint-Vith, Gembloux, Virelles, La Reid, Ath, Etalle) aux mois de février et mars 2018. NTF, la SRFB, la CAPFP (Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée) et le DNF ont été associés à cette organisation. Ces séances présentaient le fonctionnement de Natura 2000, les aspects relatifs aux indemnités et aux déclarations de superficie, le rôle du DNF et les possibilités de subvention pour des projets de restaurations écologiques. Elles étaient suivies de guichets d'informations spécifiques : NTF y a assuré la présentation des aspects relatifs aux indemnités et aux déclarations de superficie. Nous y avons également assuré un guichet d'information centré sur les questions développées dans la présentation et sur les aspects légaux de Natura 2000. Près de **400 personnes** ont participé à ces séances.

De larges pans de notre propriété ont été intégrés au réseau Natura 2000. Le support de NTF a été essentiel depuis le début de ce nouveau cadre réglementaire, pour nous et pour l'ensemble des propriétaires concernés. D'abord pour défendre nos droits et tenter d'obtenir de justes compensations face aux contraintes imposées. Ensuite lors de la mise en route pratique, pour nous aider à faire face à des tas de complexités pratiques, à dialoguer avec le DNF dans la résolution de problèmes et d'erreurs dans le cadre des arrêtés de désignation et de la définition des unités de gestion et enfin pour la préparation annuelle des déclarations de superficie (Pac on Web).

Natura 2000 concerne de nombreux propriétaires ruraux et restera un sujet d'actualité ces prochaines années ; nous aurons bien besoin de NTF pour continuer à défendre nos intérêts en la matière !

Renaud
du Parc

Bail à ferme

Une année de batailles



© Vera Kailova

Fin 2017, le Ministre de l'Agriculture, René Collin avait réuni une table ronde composée de plus de 30 représentants (FWA, FUGEA, NTF, Terre en vue, Fédérations des notaires, avocats, etc...) afin de faire valider par ces derniers les points qui seraient soumis à révision : bail écrit, notification des échanges de parcelles, droit de préemption, sous-location, cession de bail, dérogation pour les pouvoirs locaux, état des lieux, clauses environnementales, ... Dans la presse, le Ministre s'était toutefois avancé trop vite sur le point de la durée en annonçant en janvier 2018 un accord historique entre bailleurs et preneurs de prévoir désormais un bail de

36 ans. Alors que NTF avait refusé en décembre de valider ce point ô combien essentiel !

Il était donc évident pour NTF que si la volonté était de faire voter un texte au Parlement wallon au moment de la Foire de Libramont - lieu idéal pour annoncer aux agriculteurs des événements politiques - NTF devrait militer pour convaincre le Ministre et les parlementaires que la durée envisagée était encore trop longue.

Sachant par ailleurs que plusieurs syndicats agricoles n'étaient pas demandeurs de la réforme, nous risquions de ne rien obtenir.

Au printemps 2018, NTF a organisé une campagne de communication sur Facebook

Notre association ne sachant pas forcément s'exprimer par voie de manifestation, nous avons développé un concept de communication de nos revendications par le biais d'une série de 12 épisodes publiés sur Facebook, intitulée « **Les épouvantables vraies petites histoires du bail à ferme** ».

Pendant plus de 3 mois (à partir de Pâques), un épisode bref racontant un cas d'abus par les preneurs, suivi d'une séquence explicative quelques jours plus tard, est venu tisonner les politiques 2 fois par semaine et informer le public au sens large de ce que permettait une loi trop protectionniste. Plus de 80.000 personnes ayant un profil Facebook ont été touchées par notre campagne, plus de 18.000 personnes ont manifesté un intérêt à notre cause et plus de 600 personnes se sont abonnées à notre compte. Les spécialistes de la communication estiment que, **pour une matière aussi technique et confinée, c'est un succès absolu** qui démontre l'intérêt de réformer la loi sur le bail à ferme. Cette campagne a autant dérangé le monde politique que les représentants agricoles. Sur 18.000 réactions, seuls 2 agriculteurs se sont manifestés.

Il a fallu alors attendre la fin juin pour apprendre que le projet de réforme était passé en première lecture au Gouvernement wallon. Quel ne fut pas notre étonnement de découvrir qu'un texte était passé sans information ni concertation préalable avec les partenaires concernés (en tout cas pas avec NTF), comme il est pourtant de coutume... Et de découvrir que la durée était maintenue à 36 ans, sans compter la cession privilégiée, et que les baux existants continuaient à courir au moins 36 ans. C'est inadmissible !

NTF a dénoncé une fausse réforme à la Foire de Libramont

À la veille de la foire de Libramont, NTF a lancé un communiqué de presse pour dénoncer que la prétendue réforme allait encore bloquer les bailleurs jusqu'en 2062 et qu'aucun élément du projet n'était de nature à remotiver les bailleurs. Nous avons alors obtenu du Gouvernement wallon que le texte ne passerait pas la porte du Parlement wallon sans qu'il y ait accord entre les parties sur 3 points : la durée, la cession privilégiée et les clauses environnementales. NTF redevenait donc un acteur influant de la décision, alors que l'on cherchait à nous en écarter.

NTF a refusé de jouer à un faux processus démocratique

Le projet de décret ne nous a été communiqué officiellement qu'ensuite, par l'intermédiaire de la Section Agricole du Pôle Ruralité. En effet, comme le prévoit la loi, le Ministre doit solliciter l'avis de cette section composée majoritairement de représentants agricoles, avant de pouvoir aller plus loin dans le processus d'adoption de la loi. NTF, membre du Pôle Ruralité, s'est alors retrouvée seule à la table parmi tous les représentants du monde agricole, à jouer à un jeu biaisé de consultation, la présidence étant assurée par un représentant agricole, aucun médiateur neutre. NTF a quitté la table, tout simplement ! Nous avons refusé de nous plier à ce faux-semblant de démocratie, et avons tout simplement exigé une vraie négociation sur les 3 points restant à discuter.

NTF a tendu la main

À la fin de l'automne, le Ministre est enfin revenu vers nous avec de nouvelles propositions. Fin de l'année, fin de la législature en vue, il devenait de plus en plus évident que le contexte politique ne nous laissait plus beaucoup de temps. Les quelques modifications mises sur la table par le Ministre changeaient le curseur vers plus d'équilibre entre bailleurs et preneurs, pas encore assez pour nous mais déjà beaucoup trop pour les représentants agricoles. Au mois de décembre, il fallait décider : si un partenaire refusait le texte, la réforme était abandonnée sous cette législature et la prochaine n'augurait déjà aucune certitude de pouvoir rouvrir ce dossier, le bail à ferme resterait calé dans son éternité...

Chaque représentation avait le pouvoir de dire « non ». Jusqu'à la dernière minute, le Conseil d'Administration et le Président de NTF ont maintenu une attitude structurée quasi disciplinaire de « jusqu'où on pouvait aller » dans la réforme. Et il était manifeste que les représentants agricoles espéraient notre refus : ils pourraient ainsi continuer à vivre le bail à ferme comme ils le voulaient. L'année de batailles sur ce dossier s'est alors clôturée par un signe d'approbation de notre Président qui allait permettre au Ministre Collin de faire monter la réforme au Parlement de Wallonie et espérer qu'elle soit adoptée avant la fin de la législature en mai 2019.

Coefficients de fermage : recours au Conseil d'État

Étant donné que le Conseil d'État n'a pas encore pris de décision concernant notre recours en annulation au Conseil d'État, en collaboration avec le SNPC, contre l'arrêté ministériel déterminant les coefficients de fermage pour l'année 2018, nous avons naturellement en début d'année introduit également un recours contre l'arrêté ministériel déterminant les coefficients pour l'année 2019. Nous contestons en effet l'objectivité de la méthodologie de calcul de la rentabilité des terres agricoles.

NTF l'a fait.

Les propriétaires, avec leurs 70 % de terres en faire valoir indirect, sont et restent les premiers bailleurs de fonds de notre agriculture. Il était logique que le législateur et le locataire le reconnaissent. Longtemps ignorés, il était fondamental que nous revenions au centre de la discussion avant de légiférer sur le bail à ferme.

Faire table rase du passé comme certains en rêvaient, était impossible dans notre culture de consensus. Un long dialogue s'en est suivi.

Pourtant, cela avait bien mal commencé, l'indexation automatique des fermages ne nous a pas été favorable. C'est le modèle français que le ministre a voulu retenir. Un cliquet de sécurité a toutefois été obtenu. Mais il reste du travail à faire pour modifier la base de référence qui nous est préjudiciable.

La volonté politique derrière cette nouvelle réglementation est de rétablir le dialogue souvent perdu entre locataire et propriétaire.

La réforme porte, avant tout, sur les fondements du contrat à savoir le bail écrit et un état des lieux. Savoir qui cultive sa terre et pour combien de temps est fondamental. Comme s'assurer qu'au terme du bail, le bien nous reviendra dans le même état. Pour cela il fallait prioritairement s'attaquer aux bases. C'était déjà une révolution en soi.

Différentes améliorations y ont été également apportées. Celles-ci nous ouvrent de nouvelles perspectives que le temps et la pratique nous feront découvrir. Elles seront les prémices de nouvelles revendications pour une prochaine étape.

Ces changements sont également appuyés par des mesures fiscales innovantes.

C'est un long travail de présence, de reconnaissance, de négociations. Tout cela NTF l'a fait.

Merci à Séverine, Sylvie, Xavier et Simon-Pierre.

Merci à tous ceux qui ont porté notre voix dans les différentes commissions, conseils, forum, réseaux ou cellules dont notre démocratie a le secret.

Éric
DEFALQUE

Ruralité

Chemins et sentiers : la constance des conflits

2018 n'a pas été marquée par des événements particuliers concernant le dossier chemin. Ce qui ne veut pas dire que sur le terrain, il n'y ait plus de problèmes. Bien au contraire, vous êtes nombreux à vous adresser à notre service juridique pour des questions de petites voiries. Et, lorsqu'une **décision de justice** en faveur de la propriété privée est prise, nous nous obligeons à la publier via notamment notre magazine Ma Terre, Mes Bois, de telle sorte que nous informons propriétaires et usagers qu'en matière de chemins et sentiers, il y a des règles de droit

à respecter. Ce que nous avons toujours revendiqué.

La conférence de clôture du Festival Nature Namur 2018 avait pour thème, la problématique des chemins. Ce fut l'occasion pour chacun d'exprimer son point de vue sur la manière de circuler et d'accéder à la nature. Si certains estiment que la nature est un droit, NTF souligne une fois de plus que l'accès aux biens publics (tant la promenade que l'Art ou la Culture d'ailleurs) demande un **encadrement pragmatique des comportements**, peu importe que le bien appartienne à un

particulier ou à une autorité publique. Et cette obligation d'encadrement est encore fort ignorée, dénigrée par les partisans de la petite voirie... Le débat est donc loin d'être clos. Et d'espérer que la prochaine législature en mai 2019 intégrera dans son programme la mise en œuvre du décret voirie communale et l'actualisation des atlas restées purement théoriques sous cette législature.

Si vous êtes confronté à un problème de petite voirie, n'hésitez pas à solliciter l'aide du service juridique de NTF.

Ateliers de la Biodiversité

Au mois de juillet, le parti Ecolo a introduit au Parlement de Wallonie une proposition de résolution « visant à apporter une réponse urgente et d'envergure au déclin de la biodiversité et des services qu'elle assure pour la Wallonie ». Parmi diverses mesures proposées, seule l'organisation des « Ateliers de la biodiversité » a été mise en place en décembre (venant encore alourdir la charge de travail en cette fin de législature et en pleine crise scolytes et PPA), le Ministre Collin en ayant reçu la charge. L'objectif est de proposer à l'issue de ces ateliers en mai 2019 une série de recommandations en faveur de la nature et, la prise en compte de la biodiversité dans les politiques, les plans, les pratiques et les projets. NTF s'est alors manifestée pour faire reconnaître les propriétaires privés comme acteurs incontournables de la biodiversité, dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle de leurs biens. En effet, la résolution Ecolo n'intégrait au départ que des associations de citoyens ou de

protection de l'environnement, en oubliant **le rôle réel et responsabilisé des gestionnaires existants** que sont les agriculteurs et les forestiers. Et, plutôt que de contraindre davantage ces gestionnaires par toujours plus de réglementations, NTF soutient que l'information/**la formation** sur les bonnes méthodes de gestion et le soutien/l'accompagnement de **projets volontaires** en faveur de la biodiversité doivent être mis dans les priorités des recommandations.

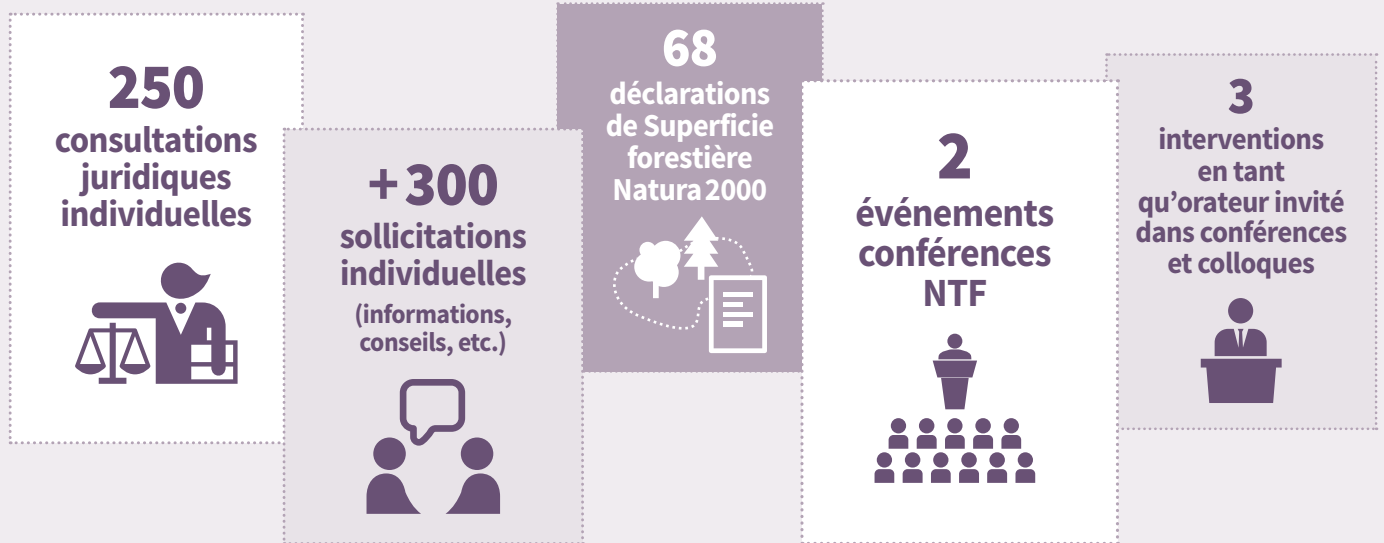
Fin de la législature : les derniers textes de loi aux portillons

Difficile de détailler tous les dossiers qui sont arrivés aux mois de novembre et décembre... Les élections régionales ayant lieu en mai 2019, les Ministres se hâtent traditionnellement la veille de Noël pour faire adopter leur projet de décret et d'arrêté de gouvernement qu'ils n'ont pas encore fait passer. C'est souvent l'occasion de marquer leur bilan et trophée pour les prochaines élections ou d'être sûr de faire passer un projet dont la prochaine législature ne voudra pas.

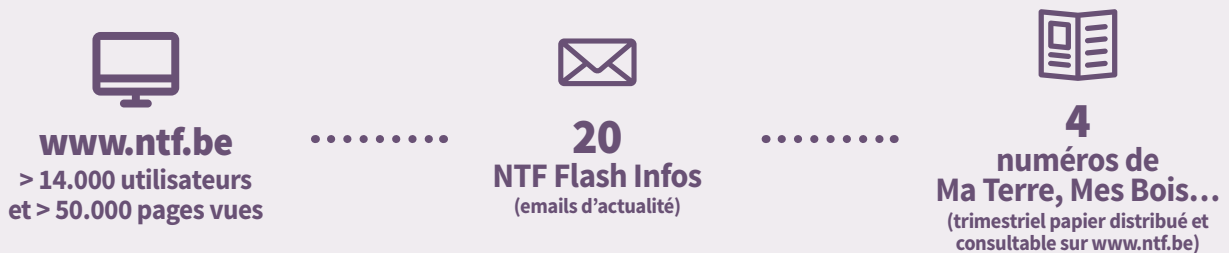
Nous avons dû dès lors (lorsque nous avons été consultés car nous ne dénombrons pas les dossiers pour lesquels nous n'avons pas été consultés) analyser, participer à des réunions et rendre des avis en un temps record. Schéma de Développement Territorial, Décret cours d'eaux non navigables, Décret espèces invasives, Décret Expropriation, AGW sédiments, etc... Le tout avec un sentiment certain que tous ces avis ne sont qu'une pure formalité esthétique dans les textes de loi. Et nous savons que ces textes sont d'une piètre qualité législative et nécessiteront des discussions ultérieurement.



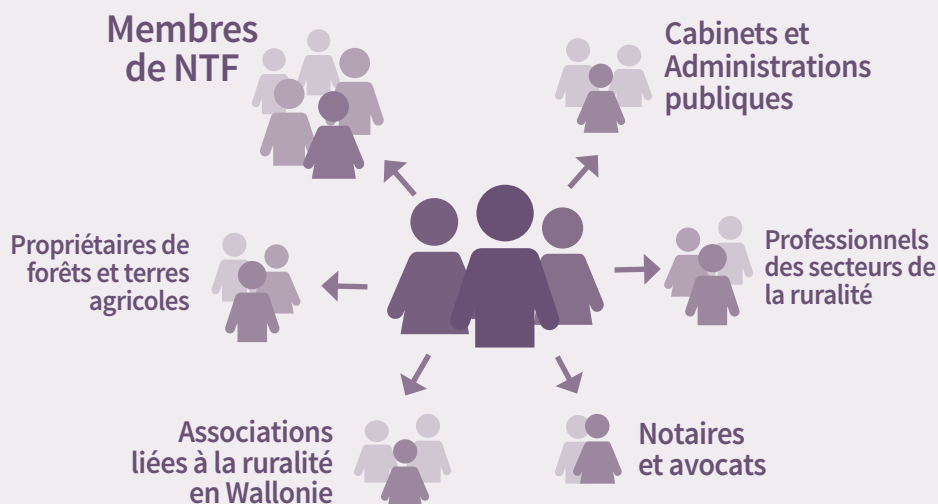
NTF en chiffres



L'information



Publics cibles



Des services uniques pour vous informer, vous outiller et vous représenter

Service juridique

Bail à ferme, bail à ferme, bail à ferme, ...

Ouvert aux membres de NTF en 2015, le service juridique s'est surtout développé au niveau des questions relatives au bail à ferme. Ce succès démontre en réalité l'absence de points d'information facilement accessibles pour les bailleurs. A moins de s'adresser directement à un notaire ou à un avocat (ce qui implique souvent que l'on est déjà dans un contentieux), le service juridique de **NTF est le seul point d'information de base et de premiers conseils sur le bail à ferme pour les bailleurs en Wallonie**. Aucun service public ne permet d'obtenir des informations de base. Et, nous constatons souvent une **ignorance** totale de la loi de la part de nos bailleurs alors que les preneurs agriculteurs reçoivent aujourd'hui des formations financées par l'Europe et la Région wallonne pour connaître leurs droits en matière de bail à ferme. Ce qui vient dès lors renforcer le rapport de force des preneurs sur les bailleurs.

Le service juridique a pu être mis en place grâce à la **solidarité** des membres de NTF qui fidèlement acceptent depuis des années d'apporter leur contribution financière ou leur bénévolat pour constituer notre association et qui croient en nous. La gratuité de ce service n'est malheureusement pas encore envisageable. Et NTF n'a pas pour vocation de faire commerce mais d'aider ses membres. En automne, nous avons dès lors rappelé par un courrier à nos membres qui ne déclarent pas d'hectares agricoles, qu'outre le fait de nous manifester leur désintérêt pour ce dossier, ils ne pourraient prétendre avoir accès à des questions liées au bail à ferme. Cette campagne de sensibilisation a permis de récolter plus de 2000 hectares supplémentaires pour nos cotisations. Ces hectares, outre leur caractère indispensable pour notre existence, nous permettent également d'asseoir notre **représentativité** en tant qu'association de propriétaires de terres agricoles.

Par ailleurs, nous avons modifié nos règles d'accès au service juridique en précisant qu'il faut désormais être membre de NTF depuis 2 ans, ce qui nous permet de privilégier nos membres les plus **fidèles** et d'éviter les personnes qui ne viennent que pour bénéficier ponctuellement égoïstement d'une information ou d'un conseil nettement plus onéreux à l'extérieur.

Déclarations de Superficie (DS) Natura 2000

Chaque année, l'annonce du printemps coïncide avec l'ouverture des Déclarations de Superficie en Natura 2000. En 2018, NTF a assisté 68 membres qui l'ont sollicitée pour le remplissage de leur DS forestière sur Pac-on-Web et répondu aux nombreuses demandes d'informations sur le sujet.



Tous les sites Natura 2000 ayant été désignés, ils bénéficient tous, depuis le 1^{er} janvier 2018 de l'indemnité de 40 € par ha de forêt admissible.

Vos canaux d'information

NTF Flash Info

Emails d'actualités brûlantes



www.ntf.be

Informations juridiques, administratives et positions officielles de NTF sur chaque dossier; «boîte à outil» pour membres; Agenda des événements et Dossiers de fond via un accès réservé aux propriétaires, membres de NTF.



Ma Terre, Mes Bois...

Trimestriel d'informations exclusives pour les gestionnaires ruraux; Relai des actions syndicales (actions syndicales et acquies...) de NTF; Questions juridiques (droit rural et aménagement du territoire, bail à ferme, droit de l'environnement, droit fiscal); «Coups de pouces» de gestion, «Coups de gueule» de membres,



Ma Terre, Mes Bois... assoit l'identité de NTF en tant qu'organe de défense de vos droits de propriétaire rural.

NTF tient à remercier chaleureusement le comité de lecture de Ma Terre, Mes Bois pour son précieux apport, ainsi que les membres du Groupe de Travail Communication pour leur investissement sans faille dans le développement de la stratégie de communication de l'asbl.

Si votre activité professionnelle s'adresse à des propriétaires de forêts et terres agricoles, n'hésitez pas à la promouvoir dans les pages de « Ma Terre, Mes Bois » ou sur le site de NTF !

Contactez sylvie.eyben@ntf.be.

Événements et rencontres en 2018



24 MARS 2018

13^{es} Rencontres Filière Bois
**La Filière Bois 4.0:
Il est venu le temps du numérique...**

12 JUIN 2018
Assemblée Générale -
Conférence

**Fiscalité immobilière:
état des lieux et perspectives**



NTF remercie ses partenaires :
Banque Degroof Petercam, Comptoir Foncier, Socofor, ...pour leur précieux soutien financier dans l'organisation de cet événement

NTF sur les réseaux sociaux Campagne de sensibilisation

Les épouvantables vraies petites histoires du **BAIL À FERME**

Cette campagne a définitivement fait mouche et atteint ses objectifs :

- Les messages publiés ont été vus au total 292.000 fois
- la campagne a touché plus de 83.000 personnes distinctes
- Près de 600 personnes se sont abonnées au compte Changeons le bail à ferme
- Le nombre très important de réactions (plus de 18.000) a confirmé l'intérêt du public-cible pour réformer le Bail à Ferme.



Dès son lancement, le message était clair et assumé par NTF :



En clôture de campagne, NTF a publié, la veille de la Foire de Libramont, un communiqué de presse, ultime « poil à gratter » qui a obligé le politique à reconsidérer la réforme du bail à ferme comme un dossier prioritaire.

Légiférer sur les terres agricoles, oui !

Déposséder les propriétaires de leurs terres, non !

Les propriétaires en ont plus qu'assez !

NTF se mobilise pour une vraie modification du Bail à ferme, une loi de 1988 conçue pour protéger les agriculteurs mais tellement protectionniste qu'elle dépossède les bailleurs.

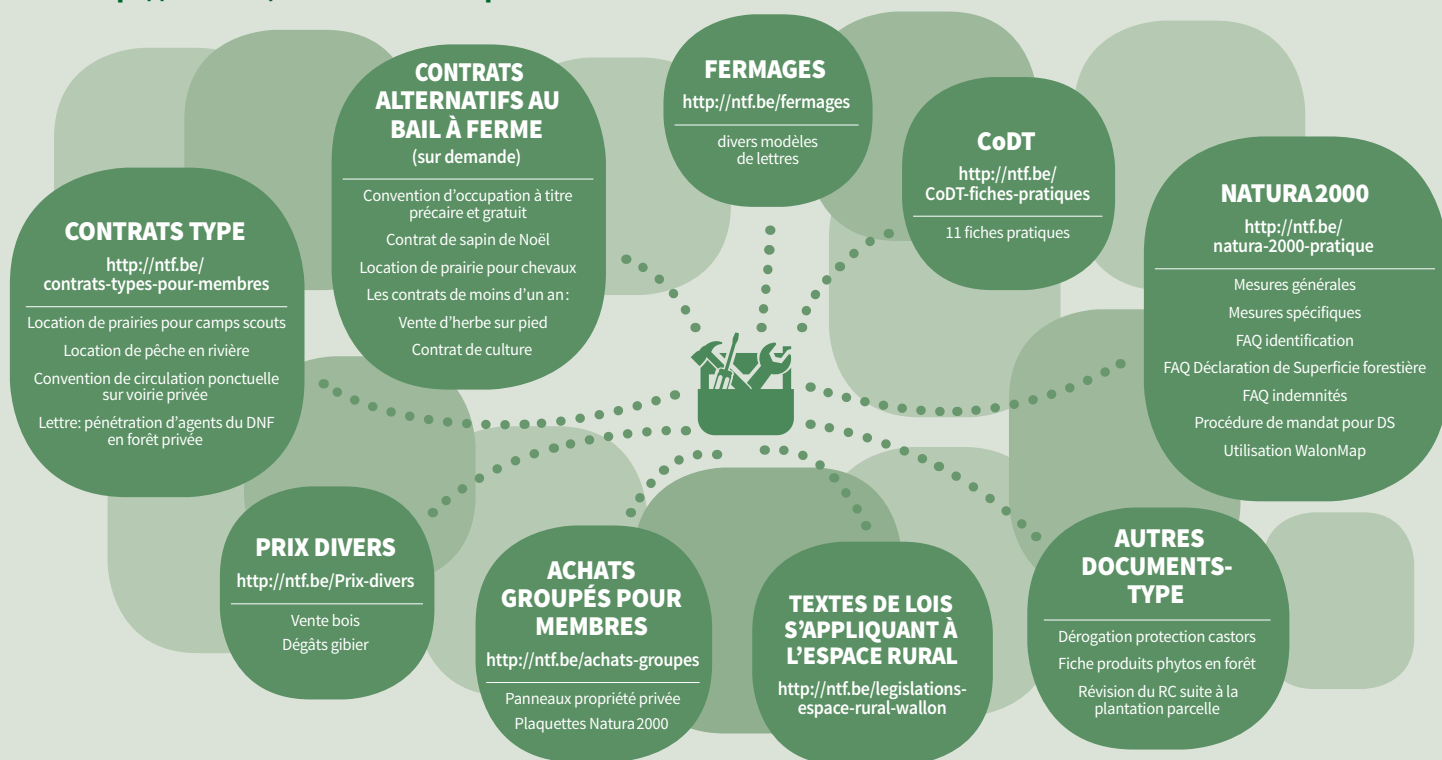
Par le biais de cette campagne sur les réseaux sociaux, nous appelons donc à une **réforme en profondeur de cette loi** à l'origine de nombreux abus.

L'objectif de notre combat est de rétablir un **partenariat équilibré** entre les propriétaires et les locataires, dans l'intérêt de l'agriculture.

Il reste peu de temps pour faire bouger les choses...
En effet, c'est en juin prochain que le Parlement Wallon adoptera le nouveau décret

Ne soyons plus fatalistes, agissons !

NTF met à disposition de ses membres qui cotisent pour leurs hectares agricoles et forestiers des outils et documents téléchargeables à l'adresse suivantes : <http://ntf.be/boite-outils-pour-membres-de-ntf>



Pour vous informer, vous conseiller et vous représenter dans la défense de vos droits de propriétaire de forêts et de terres agricoles en Wallonie, vous pouvez compter sur l'engagement sans failles d'une équipe experte aux compétences transversales

Simon-Pierre Dumont
 Chargé de mission forêts
 Natura 2000
sp.dumont@ntf.be

Xavier de Munck
 Trésorier
xavier.demunck@ntf.be

Séverine Van Waeyenberge
 Secrétaire générale
 Juriste
severine.vanwaeyenberge@ntf.be

Sylvie Eyben
 Responsable Communication
sylvie.eyben@ntf.be



NTF asbl • Rue Borgnet 13, 5000 Namur • Tél. 081 26 35 83 • Fax: +32 (0)81 26 35 84 • info@ntf.be • www.ntf.be



ER : Séverine Van Waeyenberge Rue Borgnet 13, 2^e étage 5000 Namur Graphisme : www.icone.be

Vous êtes chaque année plus nombreux à faire confiance à NTF. Nous vous remercions de votre fidélité !

Pour encore mieux servir vos intérêts et légitimer votre représentativité, NTF vous invite à :



RENOUVELER CHAQUE ANNÉE VOTRE AFFILIATION



PARTAGER AVEC NOUS VOS EXPÉRIENCES ET QUESTIONNEMENTS AFIN D'ENRICHIR NOTRE EXPERTISE



DÉCLARER TOUS VOS HECTARES, AGRICOLES ET BOISÉS



PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NTF



DEVENIR UNE RÉFÉRENCE ACTIVE ET UN RELAIS DE NTF DANS VOS RÉGIONS RESPECTIVES

Faites connaître nos actions auprès de votre famille et vos connaissances, propriétaires ruraux comme vous, et **devenez ainsi les meilleurs ambassadeurs de NTF !**

360 PROPRIÉTAIRES PRIVÉS



www.socofor-samkempen.be

Nous mettons en valeur votre PATRIMOINE FORESTIER et notre équipe d'experts forestiers est à votre service pour les missions suivantes :

- Organisation de 3 VENTES GROUPEES sur l'année et aussi à la demande
- Aide à votre GESTION FORESTIERE AU QUOTIDIEN depuis l'élaboration du plan de gestion jusqu'à la mise en œuvre des travaux
- Possibilité de PRISE EN CHARGE COMPLETE du suivi de votre propriété
- Réalisation de MARQUAGE (feuillus, résineux) et de BALIVAGE
- Elaboration de DOSSIERS ADMINISTRATIFS (N2000, PEFC,...)
- EXPERTISE, EVALUATION et CONSEIL pour l'acquisition ou la vente de propriétés forestières, ou leur transmission par donation, sortie d'indivision

Nous travaillons d'une façon participative et concertée

PREMIÈRE VISITE GRATUITE

SOCOFOR
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE FORESTIÈRE

SAMKEMPEN
SAMENWERKENDE VENNOOTSCHAP VAN HOUTPRODUCTEN

Place des Barricades, 12 bte5
Bruxelles 1000 Brussel

Tél : 02 735 00 88

socofor.samkempen@belgacom.net